

LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos
Communales

2ème trimestre 2016 N°82

Directeur de la publication
Jean- Louis BATHIER
Mise en page : Mairie du
BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins



Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Comme avait dit le Maréchal Marc Mahon en voyant la grande crue de la Garonne : « Que d'eau, que d'eau » en ce mois de mai. Des journées aussi tristes qu'un mois de novembre et parfois l'obligation de remettre le chauffage.

Estimons-nous encore chanceux par rapport

à tous ces départements touchés par les inondations et ayons une pensée pour tous les pauvres gens victimes à leur corps défendant des caprices de la météo.

Pour ce qui concerne notre commune, en dehors de ces considérations météorologiques, les travaux de rénovation de l'ancienne école avancent normalement conformément au calendrier prévisionnel.

L'aspect extérieur du bâtiment a complètement changé, ce qui donne une autre physionomie à notre petit bourg et un petit air de jeunesse.

Comme chaque année vous trouverez dans les pages intérieures tout ce qui concerne les différents budgets. Malgré les baisses de dotations de l'État, vos élus ont décidé de ne pas augmenter les impôts pour le moment.

Tous les documents concernant le budget peuvent être consultés en mairie à la demande des administrés.

En ce qui concerne le projet de redécoupage des intercommunalités proposé par le Préfet, nous serons amenés encore une fois à délibérer avant la décision finale. Gageons que le temps de la réflexion aura été bénéfique à nos grands élus et que nous resterons dans des intercommunalités à taille raisonnable.

L'argument massu étant d'offrir à ces nouvelles intercommunalités la possibilité de se faire mieux entendre au niveau de la grande région Aquitaine, je m'interroge déjà sur l'audience qui sera accordée à notre belle Creuse.

Attendons donc.

Pour conclure, espérons pour bientôt le retour du soleil et un bel été.

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1
INFOS PRATIQUES	p.2
RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	p.3 à 5
BUDGET PRINCIPAL	p.6, 7
BUDGET ASSAINISSEMENT	p.8, 9
ANIMATIONS ESTIVALES PROPOSÉES PAR L'OT DE LA VALLÉE DES PEINTRES	p.10, 11
MARCHES D'ÉTÉ EN NOCTURNES	p.12
LOCAL'ADOS « ACTIVITÉS ÉTÉ 2016 »	p.13 à 16
ENEDIS « ZOOM SUR L'ÉLAGAGE »	p.17, 18

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRES-MIDI
Mardi	9 H - 13 H	
Mercredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
Jeudi	9 H - 13 H	
Vendredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
Samedi	9 H - 12 H	

☎ : 05.55.62.16.57

☎ : 05.55.62.11.22

Mail : mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.le-bourg-dhem.fr>

Permanences et fonctions :

Maire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 10 h à 12 h

1^{er} Adjoint (M. Robert DESCHAMPS) : Mercredi : 10 h à 12 h

2^e Adjoint (M. Denis LENOBLE) : chargé de la surveillance et de la responsabilité des travaux communaux

3^e Adjointe (Mme Annie FEL) : chargée du contrôle des affaires touristiques.

Assistante Sociale

UTAS de Boussac : 05.55.82.07.00

M. OUICHER

Pour contacter la communauté de communes :

Tél : 05.55.89.12.03

Mail : contact@paysdunois.fr

Site internet : www.paysdunois.fr

Urgences :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02



Pompiers : 18



Pharmacies de garde : 32 37



SAMU : 15



RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2016

1- CCAS

Le budget 2016 du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 1 805 €

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2015

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement 2015, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme FOURNEL Claudine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement qui s'équilibrent comme ci-dessous :

- Section d'exploitation	: Excédent	: 7 235,58 €
- Section d'Investissement	: Déficit	: 3 109,59 €
- <i>Résultat</i>		4 125,99 €

3- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Le budget primitif assainissement 2016 est adopté à l'unanimité.

- Section d'exploitation	: 28 402 €
- Section d'Investissement	: 16 427 €

4- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2015

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion 2015, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme FOURNEL Claudine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de Gestion qui s'équilibrent aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement	: Excédent	: 440 875,70 €
- Section d'Investissement	: Déficit	: 65 009,69 €
- <i>Résultat</i>		375 866,01 €

5- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

Le Budget primitif 2016 présenté par M. Le Maire est adopté à l'unanimité.

- Section de Fonctionnement	: 543 924 € Dépenses et Recettes
- Section d'Investissement	: 534 410 € Dépenses et Recettes

- Changement des portes de la salle du Foyer Rural

Monsieur Lenoble sort de la salle le temps de la délibération

Le Maire explique au Conseil Municipal que les portes ainsi que les fenêtres de la façade arrière de la salle du Foyer Rural sont vétustes et qu'il conviendrait donc de les remplacer.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de l'entreprise NAUDON-MATHE Frères à La Souterraine d'un montant de 4 368,60 € HT soit 5 242,32 € TTC ;

- Mise en place d'une installation WIFI dans les gîtes et le gîte d'étape

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est indispensable que les touristes puissent avoir accès à internet lors de leur séjour dans nos équipements touristiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de la société Axione, concernant la mise en place d'un accès WIFI dans les gîtes et le gîte d'étape, pour un montant de 14 740,83 € HT.

Les travaux pour le camping seront réalisés en 2017.

6- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu l'état de notification des taxes d'imposition de l'année 2016,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des taxes directes locales pour 2016 comme suit:

Taxe d'Habitation :	6.75 %
Taxe Foncière (bâti) :	7.78 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.38 %

Le Produit fiscal attendu est de 67 420 €.

7- RÉHABILITATION ANCIENNE ÉCOLE EN LOGEMENTS (AVENANTS, EMPRUNT)

- Avenant n°02 – lot n°1 Démolition-Gros œuvre-VRD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux en moins (moins-value pour la pose et fourniture d'un portail et clôtures) de l'entreprise PEREIRA-LAMY d'un montant de -1 584 € TTC.

- Avenant n°01 – lot n°4 Menuiseries Bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux supplémentaires (plus-value pour la fourniture et pose de boîtes aux lettres individuelles) de l'entreprise NAUDON MATHE d'un montant de 758,64 € TTC.

- Avenant n°01 – lot n°5 PLÂTRERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux supplémentaires (plus-value pour la création de cloison de distribution) de l'entreprise GIRAUD d'un montant de 271,69 € TTC.

- Emprunt (délibération rapportée)

Par délibération du 19 février 2016, le Conseil Municipal avait décidé de contracter un emprunt de 120 000 €.

Par courrier du 16 mars 2016, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture nous informe que cette délibération est irrégulière puisque les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour l'exécutif d'une collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant et jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ne s'appliquent pas aux emprunts, recettes de cette section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité rapporte la délibération n°2016-09 du 19 février 2016.

- Réalisation d'un emprunt

Considérant que par sa délibération en date du 24 octobre 2014 le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la réhabilitation de l'ancienne école en logements :

- Le coût total du projet est de : 416 400 € TTC
- Le montant de la subvention DETR est de : 121 300 €

- Le montant du fonds de concours de la communauté de communes est de 60 000 €
- L'autofinancement est de 175 100 €
- Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 60 000 €

Le Maire présente les propositions de plusieurs organismes bancaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de contracter un prêt auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant : 60 000 € ; Durée 12 ans ; Taux fixe actuariel 1.57 % ; Échéances annuelles.

8- TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES ÉQUIPEMENTS PROVENANT DU SYNDICAT DES 3 LACS

Le Maire informe le conseil municipal que la propriété des biens immobiliers des 3 Lacs est effectivement affectée à la communauté de communes, suite à la signature le 9 février 2016 d'un acte administratif avec le représentant du Syndicat Mixte des 3 Lacs, et à la publication et l'enregistrement au service de la publicité foncière le 16 février 2016.

Il rappelle que le conseil communautaire, en accord avec les communes de La Celle Dunoise et du Bourg d'Hem, avait acté le principe de retour des biens dans les communes concernées, considérant qu'elles ont participé à leur financement et qu'elles assument actuellement par convention la gestion de l'ensemble des équipements.

Afin de concrétiser ce retour de propriété dans les communes, la communauté de communes propose :

- de céder la propriété des biens immobiliers à chacune des communes par acte administratif à la condition que les communes remboursent la charge d'emprunt correspondant au passif acté par l'arrêté préfectoral 2014-184-05 du 30 juin 2014.
- de céder gratuitement, l'ensemble des biens mobiliers répertoriés à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral 2014-181-05 du 30 juin 2014.

Le Maire rappelle :

- que les emprunts du syndicat ont été répartis entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Communauté de Communes du Pays Dunois et la Commune de Champsanglard et qu'une convention a été signée entre les 3 parties afin que la charge d'emprunt corresponde exactement au pourcentage défini dans l'arrêté préfectoral (par un mécanisme de soulte).
- Que les communes, par convention, remboursent à la communauté de communes depuis la prise en charge des emprunts exactement l'annuité à charge et que de ce fait, la charge d'emprunt est neutralisée sur le budget communautaire.

Concernant les taxes foncières, la communauté de communes propose qu'elles soient supportées par les communes pour l'année entière.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le transfert de tous les biens immobiliers de la communauté de communes provenant du patrimoine des 3 Lacs, à la commune du Bourg d'Hem pour les biens situés sur son territoire.

Ceci à la condition que les communes remboursent la charge d'emprunt selon le tableau de répartition déjà acté par délibération 14.06.11-4 du 11.06.2014 et joint en annexe

- Accepte le transfert de tous les biens mobiliers qui seront répartis dans les communes concernées et intégrés à leur actif
- Décide que l'enregistrement de la propriété immobilière se fera par acte administratif élaboré par la communauté de communes.
- Autorise le Maire à signer les actes ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre du transfert de propriétés immobilières et mobilières.
- Précise que les taxes foncières 2016 seront intégralement à la charge des communes.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

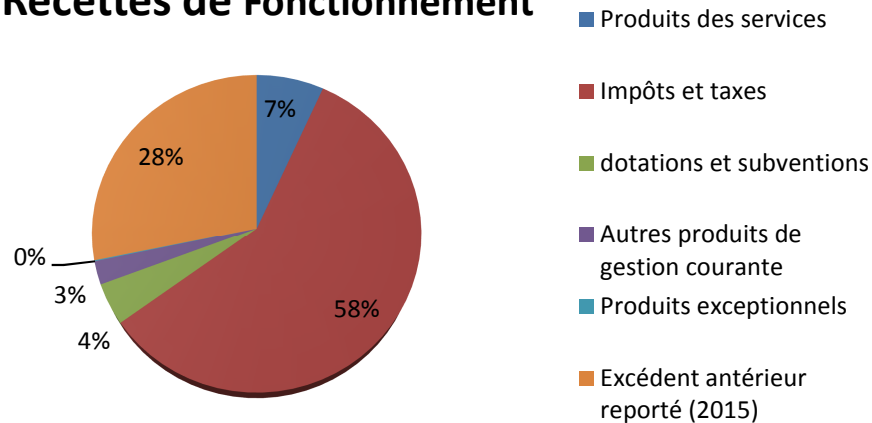
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Excédent :	440 875,70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Déficit :	65 009,69 €
RESULTAT :		375 866,01 €

BUDGET PRIMITIF 2016

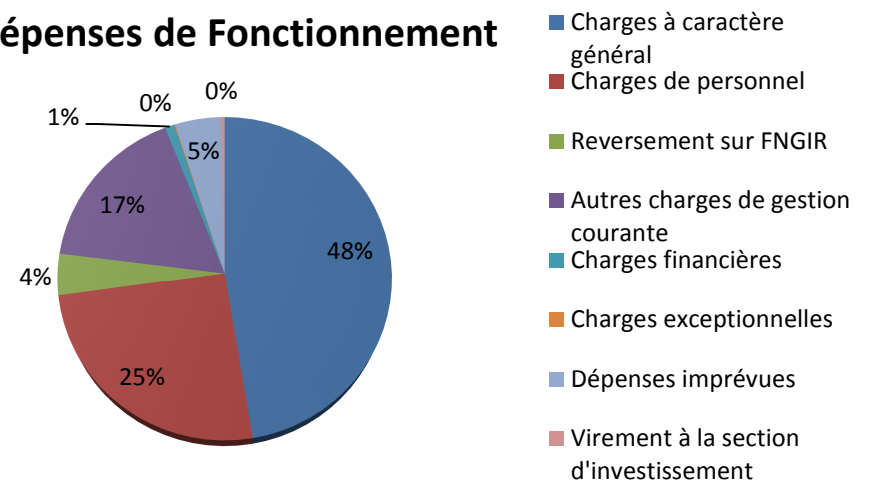
Section de Fonctionnement

RECETTES	543 924.00	%	DÉPENSES	543 924.00	%
Produits des services	37 050.00	7	Charges à caractère général	257 836.00	47
Impôts et taxes	316 810.00	58	Charges de personnel	138 050.00	25
dotations et subventions	23 028.00	4	Reversement sur FNGIR	22 838.00	4
Autres produits de gestion courante	12 900.00	2	Autres charges de gestion courante	92 580.00	17
Produits exceptionnels	550.00	0	Charges financières	5 200.00	1
Excédent antérieur reporté (2015)	153 586.00	28	Charges exceptionnelles	500.00	0
			Dépenses imprévues	25 000.00	5
			Virement à la section d'investissement	1 920.00	0

Recettes de Fonctionnement



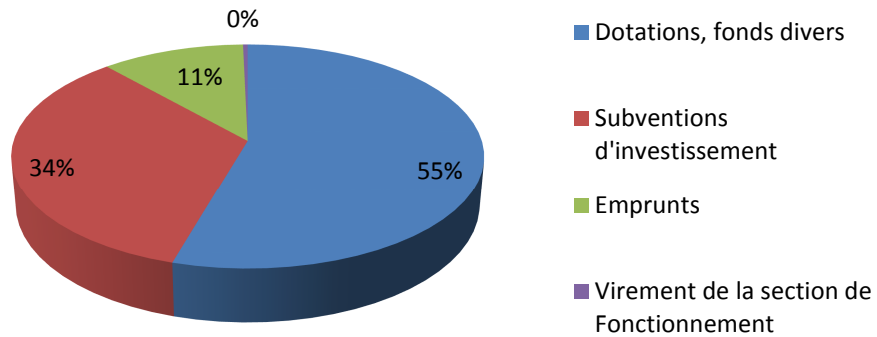
Dépenses de Fonctionnement



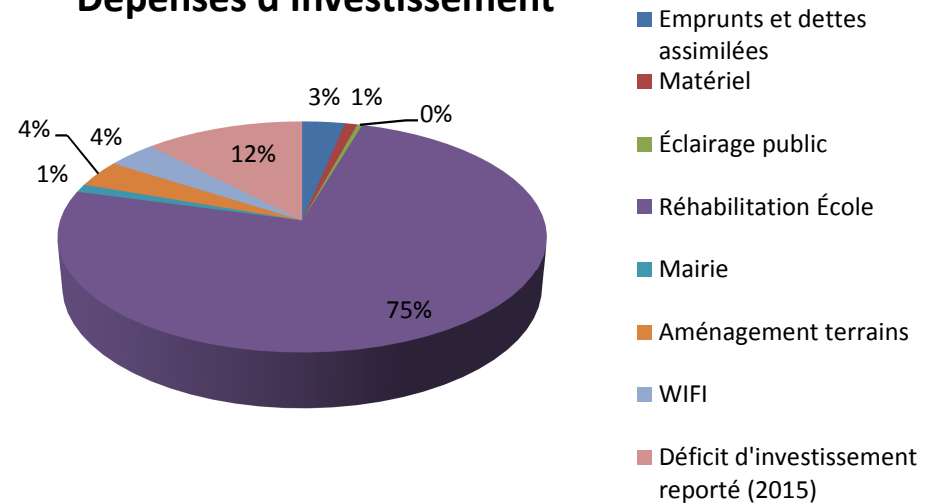
Section d'Investissement

RECETTES	534 410.00	%	DÉPENSES	534 410.00	%
Dotations, fonds divers	291 190.00	54	Emprunts et dettes assimilées	17 400.00	3
Subventions d'investissement	181 300.00	34	Matériel	5 000.00	1
Emprunts	60 000.00	11	Éclairage public	2 000.00	0
Virement de la section de Fonctionnement	1 920.00	0	Réhabilitation École	399 000.00	75
			Mairie	6 000.00	1
			Aménagement terrains	20 000.00	4
			WIFI	20 000.00	4
			Déficit d'investissement reporté (2015)	65 010.00	12

Recettes d'Investissement



Dépenses d'Investissement



COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015

SECTION D'EXPLOITATION : Excédent : 7 235,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Déficit : 3 109,59 €

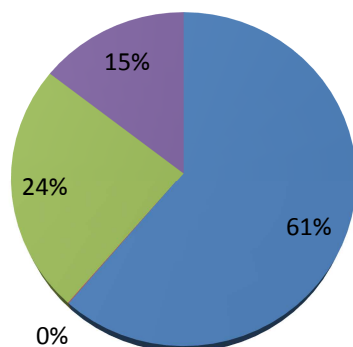
RESULTAT : 4 125,99 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Section d'exploitation

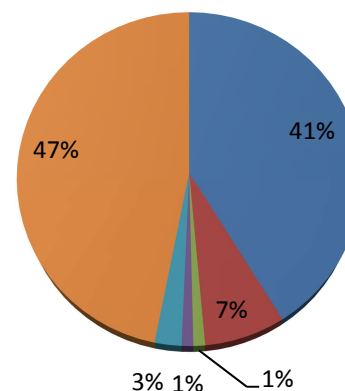
RECETTES	28 402.00	%	DEPENSES	28 402.00	%
Redevances assainissement	17 400.00	61	Charges à caractère général	11 694.00	41
Autres produits de gestion courante	20.00	0	Atténuation de produits	2 100.00	7
Quote part subventions d'investissement	6 856.00	24	Autres charges de gestion courante	300.00	1
Excédent antérieur reporté (2015)	4 126.00	15	Charges exceptionnelles	300.00	1
		0	Charges financières	691.00	2
			Dotation aux amortissements	13 317.00	47

Recettes d'exploitation



- Redevances assainissement
- Autres produits de gestion courante
- Quote part subventions d'investissement
- Excédent antérieur reporté (2015)

Dépenses d'exploitation

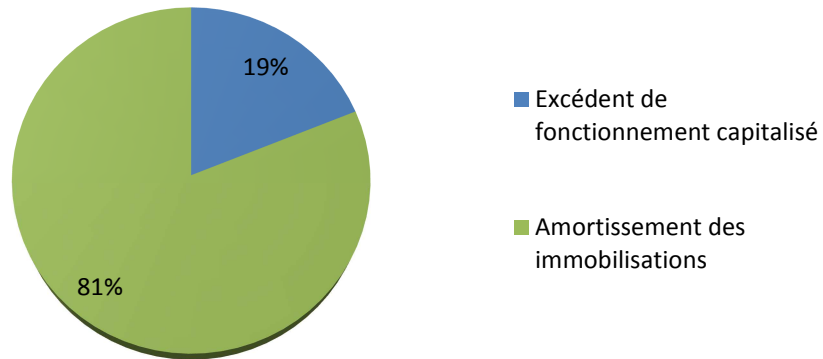


- Charges à caractère général
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Charges financières
- Dotation aux amortissements

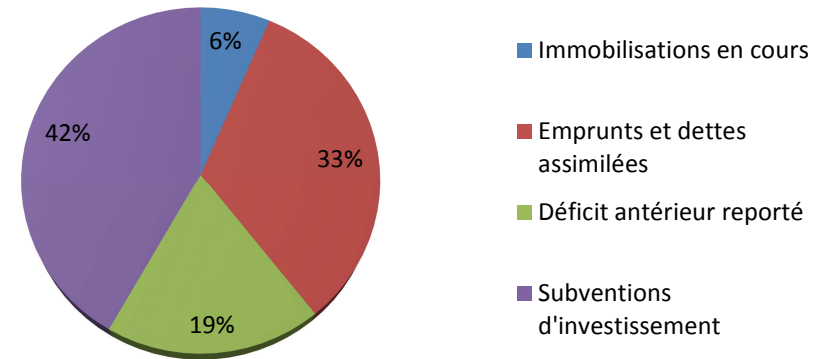
Section d'investissement

RECETTES	16 427.00	%	DEPENSES	16 427.00	%
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 110.00	19	Immobilisations en cours	1 061.00	6
		0	Emprunts et dettes assimilées	5 400.00	33
Amortissement des immobilisations	13 317.00	81	Déficit antérieur reporté	3 110.00	19
			Subventions d'investissement	6 856.00	42

Recettes d'Investissement



Dépenses d'Investissement



Le compte Administratif est dressé par le Maire et le compte de Gestion est dressé par le Trésorier.






📁 Les documents concernant les budgets peuvent être consultés en Mairie.








ANIMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

Cet été on bouge et on se ressource !!!

N'oubliez pas de vous inscrire au plus tard la veille au 05 55 89 24 61

	<p>POT D'ACCUEIL : Amis touristes, venez nous rejoindre tous les lundis, à l'Office de Tourisme, pour une présentation de notre territoire et une dégustation gratuite de nos produits locaux !</p>	<p>Les lundis, du 11 juillet au 22 août, de 10h à 12h - Gratuit</p>
	<p>VISITE COMMENTÉE DE L'ÉGLISE DE SAGNAT : Visite commentée de l'intérieur et de l'extérieur de cette magnifique restaurée de style roman.</p>	<p>Vendredi 22 juillet, de 15h00 à 16h30 - Gratuit</p>
	<p>VISITE COMMENTÉE DE LA CHAPELLE DES FORGES DE FRESSELINES : Découvrez exceptionnellement les peintures abritées au sein de cette chapelle dédiée à Saint Gilles.</p>	<p>Les vendredis 15 juillet, et 12 août, de 14h30 à 16h30 - Gratuit</p>
	<p>RALLYE NATURE A COLONDANNES : Participez en famille à une véritable chasse au trésor sur le sentier des combes de la Cazine qui à coup sûr ravira petits et grands.</p>	<p>Tous les lundis, sauf le 15 août, de 13h30 à 17h30 - Tarif : 5.00€ par équipe</p>
	<p>ACTIVITÉ PÊCHE : Pêche à l'écrevisse au Moulin de Piot à Chéniers.</p>	<p>Les jeudis matins, du 14 juillet au 25 août, de 9h30 à 12h00 - Tarifs : 15.00€ par famille, 5.00€ par personne</p>

	<p>LE PARADIS DE PABLO: Animation autour de la découverte du cheval, pour petits et grands.</p>	<p>Mercredis 20 juillet, 3 et 17 août, de 15h00 à 17h00 - Tarif : 15.00€ par famille, 5.00€ par personne, gratuit pour les moins de 5 ans</p>
	<p>ANIMATION JEUNESSE : Multi Activités sur la plage du Bourg d'Hem.</p>	<p>Mercredis 13 et 27 juillet, 10 et 24 août, à 15h - Gratuit</p>
	<p>PATRIMOINE : Visite nocturne aux flambeaux sur le site de l'ancienne forteresse de Crozant.</p>	<p>Mercredis 20 juillet et 10 août, de 21h à 23h - Tarif : 5.00€, 4.00€ pour les moins de 12 ans, gratuit pour les moins de 5 ans</p>
	<p>PATRIMOINE : Visite à travers le temps avec Finette sur le site de l'ancienne forteresse de Crozant</p>	<p>Les mardis, du 12 juillet au 30 août, de 14h30 à 16h30 - Tarif : 5.00€, 4.00€ pour les moins de 12 ans.</p>
	<p>ACTIVITÉ ORIENTATION : Course d'orientation dans Dun le Palestel pour découvrir le bourg et son patrimoine.</p>	<p>Les vendredis, du 8 juillet au 26 août, de 10h à 17h - Tarif : 2.00€ par personne, 5.00€ par famille</p>



MARCHÉS d'ÉTÉ de 19h à 23h en NOCTURNE

POSSIBILITE DE SE RESTAURER SUR PLACE



**DUN
LE PALESTEL**

*Samedi
09 juillet*



**SAINT
SEBASTIEN**

*Mercredi
20 juillet*



**CELLE
DUNOISE**

*Mercredi
27 juillet*



**SAINT
SEBASTIEN**

*Mercredi
10 août*

2016



CHENIERS

*JUILLET et AOÛT
Tous les
mercredis*



OFFICE DE TOURISME de
la VALLEE DES PEINTRES
05 55 89 24 61

SEMAINE DU 22 AU 25 AOÛT

PAPIERS, PAPERS, PAPEL, CARTA...

■ LUNDI 22 AOÛT

APRÈS-MIDI LIBRE

(PRÉPARATION BIVOUAC)



14h-18h

GRATUIT

■ MARDI 23 ET MERCREDI 24 AOÛT

BIVOUAC MOULIN DU GOT

À SAINT-LÉONARD DE NOBLAT

VOYAGE DANS LE TEMPS... L'HISTOIRE DU PAPIER, DE GUTENBERG, AVEC L'IMPRIMERIE ET LA GRAVURE, JUSQU'AU TEMPS MODERNE AVEC L'IMPRESSION DE VÉGÉTAUX...
SORTIE PISCINE À L'AQUANOBLAT ET MISSION GEOCACHING !



RDV : 09h30 RETOUR : 18h30
TARIF : QF1: 20€ / QF2: 22€ / QF3: 24€

INSCRIPTION AVANT LE 19/08/2016



■ JEUDI 25 AOÛT

TIR-À-L'ARC ET COURSE AUX PAPIERS

INITIATION ET JEUX DE PAPIERS !

14h-18h

GRATUIT

■ VENDREDI 26 AOÛT

ROUGE ET JAUNE À PETITS POIS...

RENCONTRE AVEC LES JEUNES DE FURSAC ET DE LA SOUTERRAINE, POUR UNE FÊTE DE FOLIE !

14h-22h30

VIENS AVEC DES VÊTEMENTS ET OBJETS "ROUGE", "JAUNE" ET "À PETITS POIS"
TARIF : 5€ INSCRIPTION AVANT LE 22/08/2016

SEMAINE DU 29 AU 31 AOÛT



Plour ! Plour !
Plour ! Plour !
Plour ! Plour !

■ LUNDI 29 AOÛT

TCHOUC'BULLES !!!

UN MÉLANGE ENTRE DU TCHOUCBALL, DES BULLES, DES BOMBES À EAU... ET UN PEU DE CONFRONTATION !

14h-18h
GRATUIT

■ MARDI 30 AOÛT

NON, J'PEUX PAS, J'AI PISCINE !

SORTIE À LA PISCINE D'ARGENTON

10h-18h
RDV À LA CABANE MAGIQUE
TARIF : 6€



■ MERCREDI 31 AOÛT

AQUA'PARTY

BATAILLES D'EAU, CHALLENGES MOUILLÉS... RIEN DE TEL POUR FINIR L'ÉTÉ !
ACCOMPAGNÉ D'UN SUPER GOÛTER : FONTAINE À CHOCOLAT, BROCHETTES DE BONBONS ET FRUITS.

14h-18h
RDV À LA CABANE MAGIQUE
GRATUIT

POUR CERTAINES ACTIVITÉS, IL EST OBLIGATOIRE D'AVOIR "L'ATTESTATION DES 25M"
(TEST PRÉALABLE AUTORISANT LA PRATIQUE DE SPORTS NAUTIQUES),
CE TEST SE PASSE EN PISCINE AVEC UN MAÎTRE NAGEUR.



Le Local'Ados ouvre ses portes
du 6 Juillet au 31 Août
FERMETURE DU 6 AU 21 AOÛT



LOCAL'ADOS



Programme été 2016



- De 12 à 17 ans -

LE LOCAL'ADOS - 9 PLACE DE LA POSTE -
23800 - DUN-LE-PALESTEL - pij@paysdunois.fr
05.87.66.00.00 - 07.60.23.52.53



SORTIE AU

FUTUROSCOPE



SÉJOUR

SPORT NATURE

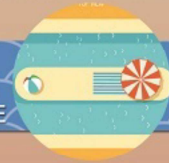
À TREIGNAC



BIVOUAC MOULIN DU GOT

SORTIE À LA PISCINE

À ARGENTON SUR CREUSE



POUR T'INSCRIRE, RETOURNE NOUS LA FICHE D'INSCRIPTION JOINTE ET LE RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS ...
POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION, CONTACTES-NOUS.

POSSIBILITÉ DE RAMASSAGE DANS LES COMMUNES À PARTIR DE 3 ADOS,
ET SELON DISPONIBILITÉ DES NOS VÉHICULES, EN FAIRE LA DEMANDE MINIMUM 2 JOURS AVANT.

SEMAINE DU 6 AU 8 JUILLET



FARNIENTE PLAYA, PLAYA, OÙ ES-TU ?

MERCREDI 6 JUILLET
PRÉPARE TA VALISE !

LE BUT ULTIME :
ARRIVER À FAIRE SA VALISE
DE VOYAGE !
CHALLENGES ET FOUS
RIRES ASSURÉS !

14H-18H
GRATUIT

JEUDI 7 ET VENDREDI 8 JUILLET
BIVOUAC AU BOURG D'HEM

VIENS TE DÉTENDRE, PROFITER DE LA PLAGE, DU SOLEIL, DES POTES...
C'EST LES VACANCES !!!

RDV : 10H30 - RETOUR : 18H
TARIF : QF1: 18€ / QF2: 20€ / QF3: 22€
INSCRIPTION AVANT LE : 02/07/2016

SEMAINE DU 11 AU 13 JUILLET

Le Petit Reporter Vidéo



LUNDI 11 JUILLET
PARODIES

TROUVER UNE CHANSON OU UNE
PUB "FUN", JOUER AVEC LES MOTS,
DE L'HUMOUR ET RÉALISER UNE
VIDÉO DÉLIRANTE !

14H-18H
GRATUIT

MARDI 12 JUILLET
REPORTAGE

UNE EXPÉRIENCE UNIQUE : TOURNER
UN REPORTAGE AU CŒUR DE LA
NATURE DUINOISE. AVEC LA
PARTICIPATION DE LA SIASEBRE.

14H-18H
GRATUIT

MERCREDI 13 JUILLET
SORTIE À POITIERS

futuroscope

RDV : 7H30 - RETOUR : 2H
(PARKING SALLE DES LOISIRS)
TARIF : QF1: 21€ / QF2: 23€ / QF3: 25€
INSCRIPTION AVANT LE : 08/07/2016
PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DE JEUNES

SEMAINE DU 18 AU 22 JUILLET



UN PIED SUR TERRE ET UN PIED DANS L'EAU

DU LUNDI 18 AU VENDREDI 22 JUILLET

SÉJOUR SPORT NATURE À TREIGNAC



VIENS FAIRE LE PLEIN D'ACTIVITÉS SPORTIVES SUR LES TERRES ET EAUX CORRÉZIENNES : STAND-UP PADDLE, VTT, SARBAÇANE, KAYAK, TIR-À L'ARC, DISC-GOLF, ETC. AINSI QUE LA DÉCOUVERTE D'UN TERRITOIRE RICHE : GÉOCACHING, MAISON DE L'ARBRE ET DE LA NATURE... RENCONTRE AVEC LES JEUNES D'EGLETON.



RDV : 8H30 - RETOUR : 18H
TARIF : QF1: 125€ / QF2: 140€ / QF3: 155€
INSCRIPTION AVANT LE : 11/07/2016
ATTESTATION DES 25M OBLIGATOIRE

SEMAINE DU 25 AU 29 JUILLET



De l'Art ou du Lard ?

LUNDI 25 ■ MARDI 26 JUILLET
ARTISTI'CAVE

LA CAVE SE REFAIT UNE JEUNESSE... TA MISSION SERA DE PEINDRE ET DE RÉALISER DE VÉRITABLES MURS D'EXPRESSIONS ! A VOS PINCEAUX !

LUNDI : 10H - 18H
MARDI : 14H - 18H
VIENS AVEC UNE TENUE ADAPTÉE
GRATUIT

MERCREDI 27 JUILLET
LA CELLE EN FOLIE

BAIGNADE, VOLLEY, BADMINTON ET LAND' ART :
TOUT UN PROGRAMME À LA CELLE DUINOISE.

POINTS DE RDV : 14H ET 18H
PARKING DE LA SALLE DES LOISIRS DE LA CELLE DUINOISE
PENSEZ AU COVOITURAGE !

GRATUIT INSCRIPTION AVANT LE : 26/07/2016

JEUDI 28 JUILLET
LE JARDIN DES SCULPTURES PLASTIQUES

CRÉATION DE SCULPTURES DE TOUTES TAILLES...
AVEC DE LA RÉCUP'.

RECYCLES ET APORTEZ TES BOUTEILLES EN PLASTIQUE !

14H-18H
GRATUIT

VENDREDI 29 JUILLET
APRÈS-MIDI LIBRE
14H-18H
GRATUIT

SOIRÉE FASHION-MIX & BARBECUE

VIENS DÉLURER EN MUSIQUE ! COIFFURE, TENUE, MAQUILLAGE...
TU DOIS IMPÉRATIVEMENT CHANGER DE LOOK ! "LE RIDICULE NE TUE PAS"

18H-22H TARIF : 6€ INSCRIPTION AVANT LE : 27/07/2016

SEMAINE DU 1 AU 5 AOÛT



DEFIS : CAP OU PAS CAP ?

LUNDI 1 AOÛT
RALLYE NATURE

AUX COMBES DE LA CAZINE
À COLONDANNES...

14H-18H
GRATUIT
INSCRIPTION AVANT LE 29/07/2016

MARDI 2 AOÛT
VTT

UN PETIT COUP DE BOOST DANS LES BOIS
DE CHABANNES.
CAP D'ATTEINDRE LE SOMMET ?
RÉCOMPENSE GARANTIE.

VIENS AVEC UN VÉLO !
(OBLIGATOIRE)

14H-18H
GRATUIT
INSCRIPTION AVANT LE 01/08/2016

MERCREDI 3 AOÛT
ET QUE ÇA SAUTE !!!

DÉFI CULINAIRE ABRACADABRANT !

14H-18H
GRATUIT

JEUDI 4 AOÛT
DOMINOS DAY

RÉALISER LE PLUS LONG CIRCUIT DE
DOMINOS.
UNE AVENTURE À T'EN COUPER LE SOUFFLE.

14H-18H
GRATUIT
TOUT LE MONDE EST LE BIENVENU ET PEUT VENIR
POSER SA PIERRE À L'ÉDIFICE.

VENDREDI 5 AOÛT
APRÈS-MIDI LIBRE
14H-18H
GRATUIT

SOIRÉE CINÉ PLEIN-AIR

CAP DE TE POSER ET DE PROFITER D'UN FILM EN
PLEIN-AIR ET À LA BELLE ÉTOILE À GRAND BOURG.
SOIRÉE EN COMPAGNIE DES JEUNES DE FURSAC.

18H - RETOUR À DÉFINIR
TARIF : 8,50 €
INSCRIPTION AVANT LE 03/08/2016



LOCAL'ADOS



Inscriptions été 2016

NOM : PRENOM :

**SEMAINE DU
6 AU 8 JUILLET**



FARNIENTE :
PLAYA, PLAYA, OÙ ES-TU ?

MERCREDI 6

JEUDI 7 ET VENDREDI 8

**SEMAINE DU
11 AU 13 JUILLET**

Le Petit Reporter Vidéo



LUNDI 11

MARDI 12

MERCREDI 13

**SEMAINE DU
18 AU 22 JUILLET**



UN PIED SUR TERRE
ET UN PIED DANS L'EAU

DU LUNDI 18 AU VENDREDI 22

Modalités d'inscriptions et de paiements

INSCRIPTIONS :

- ° ÊTRE ÂGÉ DE 12 ANS (OU LES AVOIR DANS L'ANNÉE CIVILE 2016)
- ° ADHÉRER AU CENTRE D'ANIMATION DU PAYS DUNOIS (5€)
- ° REMPLIR ET RETOURNER LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET :
 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS
 - FICHE SANITAIRE
 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR
 - AUTORISATION DOLIPRANE ET HOMÉOPATHIE (FACULTATIVE)
 - LA PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
 - ATTESTATION D'ASSURANCE (EN COURS DE VALIDITÉ)
 - LA PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DES 25M (POUR CERTAINES ACTIVITÉS)

DOSSIER À RETIRER AU LOCAL'ADOS OU

À TÉLÉCHARGER SUR PAYSDUINOIS.FR (DANS LA PARTIE LOCAL'ADOS).

ATTENTION CERTAINES ACTIVITÉS SONT LIMITÉES EN PLACE, PENSEZ À RESPECTER LES DELAIS D'INSCRIPTIONS

TARIFS ET PAIEMENTS :

DÉGRESSIFS SELON QUOTIEN FAMILIAL (QF) :

QF 1 = 0 À 400€

QF 2 = 400€ À 600€

QF 3 = 600€ ET +

NOUS ACCEPTONS LES PASS TEMPS LIBRE CAF,
LES BONS MSA (FOURNIR JUSTIFICATIFS).

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS :

CHÈQUE BANCAIRE (À L'ORDRE DU CAPD),
ESPÈCES ET CHÈQUES VACANCES ANCV.

MERCI DE REGLER PAR AVANCE TOUTES ACTIVITÉS PAYANTES

* TOUTE ABSCECE À UNE ACTIVITÉ NON SIGNALÉ 48H À L'AVANCE SERA FACTURÉE



LE LOCAL'ADOS - 9 PLACE DE LA POSTE -
23800 - DUN-LE-PALESTEL - pij@paysdunois.fr
05.87.66.00.00 - 07.60.23.52.53



**SEMAINE DU
25 AU 29 JUILLET**



De l'Art ou
du Lard ?

LUNDI 25 MARDI 26 MERCREDI 27 JEUDI 28 VENDREDI 29

**SEMAINE DU
1 AU 5 AOÛT**



**DEFIS =
CAP OU PAS CAP ?**

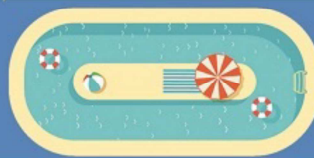
LUNDI 1 MARDI 2 MERCREDI 3 JEUDI 4 VENDREDI 5

**SEMAINE DU
22 AU 25 AOÛT**

PAPIERS, PAPERS, PAPEL, CARTA...

LUNDI 22 MARDI 23 ET MERCREDI 24 JEUDI 25 VENDREDI 26

**SEMAINE DU
29 AU 31 AOÛT**



**Plouf ! Plouf !
Plouf ! Plouf !
Plouf ! Plouf !**

LUNDI 29 MARDI 30 MERCREDI 31



LOCAL'ADOS



Été 2016





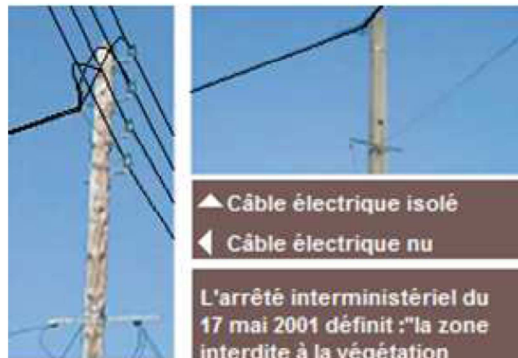
ZOOM SUR L'ÉLAGAGE

ENEDIS, entreprise à qui la loi a confié la mission du service public de l'électricité, développe, exploite et entretient les réseaux électriques. A ce titre, l'activité d'élagage fait partie de ses missions pour garantir une bonne qualité d'électricité pour chaque utilisateur du réseau public électrique.

Les règles de sécurité

A respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de
- 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieure à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'ENEDIS
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'ENEDIS



▲ Câble électrique isolé

◀ Câble électrique nu

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : "la zone interdite à la végétation autour des câbles électriques avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne".

Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. **Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 m. des lignes sans autorisation au préalable par ENEDIS** par l'envoi d'une DT-DICT sur www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

L'élagage est à la charge d'ENEDIS

Dans les autres cas, ENEDIS assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'ENEDIS.

Avant toute intervention ENEDIS informe les propriétaires et les mairies. Non propriétaire du bois élagué, ENEDIS doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.



ENEDIS dépense chaque année plus de 1 million d'€ sur cette activité et traite environ 400 kms d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.

Pour contacter ENEDIS :



Dépannage-CREUSE° → 09.72.67.50.23¶

¶ Pour toute autre demande° → 09.69.32.18.75¶

MODALITES DE GESTION DE LA VEGETATION SOUS ET AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES

Distances de sécurité à respecter selon l'Arrêté technique du 17 Mai 2001 ET DE LA Norme NF C 11 6 201

